

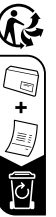


CIC FIGEAC

7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC

☎ 05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19 ✉ 19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP

10057
19323



FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 mai 2025 - 31 mai 2025

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	101	3 066,54	15,35	13,614350
Cartes de débit	72	1 532,53	7,68	3,065060
Cartes de crédit	22	542,80	2,71	1,628400
Cartes commerciales	7	991,21	4,96	8,920890
Visa	6	216,70	1,08	0,433400
Cartes de débit	6	216,70	1,08	0,433400
MasterCard	3	69,70	0,35	0,905100
Cartes de crédit	1	11,70	0,06	0,035100
Cartes commerciales	2	58,00	0,29	0,870000
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	2 003	17 834,63	89,64	41,503660
Cartes de débit	1 631	14 395,43	72,36	28,790860
Cartes de crédit	334	3 040,00	15,27	9,120000
Cartes commerciales	38	399,20	2,01	3,592800
Visa	389	3 973,45	21,49	10,649350
Cartes de débit	262	2 827,75	14,26	5,655500
Cartes de crédit	95	827,30	4,16	2,481900
Cartes commerciales	21	188,10	0,99	1,777950
Cartes hors Espace Economique Européen	11	130,30	2,08	0,734000
MasterCard	91	858,50	4,81	5,510470

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes de débit	48	460,75	2,32	0,950220
Cartes de crédit	6	86,50	0,43	0,259500
Cartes commerciales	35	272,05	1,35	4,183150
Cartes hors Espace Economique Européen	2	39,20	0,71	0,117600
TOTAL	2 593	26 019,52	132,72	72,616330

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.